

29 novembre 2018

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 octobre 2018 de M. Eric Bertinat: «Impact de la mise en service du CEVA et du Léman Express sur la sécurité publique: quelle est la stratégie du Conseil administratif?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le futur Léman Express sera mis en service à la fin des travaux du tronçon CEVA, en décembre 2019. Le Léman Express va relier 45 gares suisses et françaises dans un rayon de 60 km autour de Genève et accueillera chaque jour 50 000 voyageurs sur les 240 trains. Les trains du futur RER circuleront de Coppet à Annemasse, à Evian-les-Bains, à Saint-Gervais ou à Annecy notamment. De plus la ligne entre Genève-Cornavin et Bellegarde sera intégrée au Léman Express. D'après ses promoteurs, la clientèle profitera «de la suppression de l'effet frontière». Profiteront également de la suppression de l'effet frontière les délinquants et autres criminels, qui bénéficieront d'un accès privilégié au cœur de notre ville sans trop avoir à craindre des gardes-frontière en sous-effectif et passablement occupés à contrôler les passagers des vols extra-Schengen.

Personne n'ignore que depuis novembre 2012 le département français de la Haute-Savoie comporte plusieurs communes faisant partie des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Il s'agit de: Annemasse (Le Perrier), Annemasse, Ambilly et Gaillard (rue de Genève), Gaillard (Porte-de-France). Ces territoires, souffrant d'une insécurité chronique, ont retenu l'attention du gouvernement français. Pour certains analystes, les ZSP sont la conséquence de l'échec de la «politique de la ville» et le fruit d'une «ghettoïsation rampante». Un procureur a même reconnu une hausse de la criminalité, malgré le dispositif en place. La police française, quant à elle, estime que les ZSP n'ont fait que de déplacer la délinquance dans les rues et les quartiers limitrophes. Enfin, le propre président de la région Auvergne-Rhône-Alpes a rappelé que sa région était la deuxième de son pays en termes de signalements pour radicalisation islamiste.

Aujourd'hui, la Ville de Genève subit déjà le déferlement de criminalité en provenance des banlieues sensibles françaises. Genève est d'ailleurs surnommée «le supermarché» par les gangs de voleurs lyonnais. Cet été, les ignobles agressions dont ont notamment été victimes des femmes à la sortie d'une discothèque au cœur de la Vieille-Ville ont profondément heurté les Genevois. Leurs agresseurs étaient originaires de France voisine.

La sécurité à l'intérieur des trains et du domaine ferroviaire fédéral relève principalement de la compétence de la police fédérale des transports, mais la prochaine mise en service du Léman Express soulève la question des risques quant à la sécurité des personnes physiques et morales sur le territoire de la Ville de

Genève suite à l'accès facilité au cœur de notre cité qu'offrira le Léman Express. A titre d'exemple, le RER parisien draine depuis les banlieues chaudes vers le centre des délinquants attirés par le flot de touristes qui flânent sur les Champs-Élysées ou sur les autres belles avenues.

Cette question écrite complète l'interpellation écrite IE-29 déposée le 10 décembre 2016, il y a presque deux ans, traitant de la mise en service du CEVA. Dans sa réponse, le Conseil administratif avait précisé que la police municipale ne patrouillerait pas dans les trains, ni à l'intérieur des gares. Les actions éventuelles de la police municipale restaient à définir.

Ma question est la suivante: le Conseil administratif a-t-il procédé, dans le cadre de la future mise en service du Léman Express, à une évaluation des risques sécuritaires pour notre commune? Quel est le dispositif sécuritaire prévu?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-513 du 17 octobre 2018, «Impact de la mise en service du CEVA et du Léman Express sur la sécurité publique: quelle est la stratégie du Conseil administratif?», demande au Conseil administratif de la Ville de Genève s'il a procédé à une évaluation des risques sécuritaires et quel dispositif sécuritaire a été prévu.

Comme déjà mentionné dans l'interpellation écrite IE-29 du 10 décembre 2016, et comme rappelé dans la question écrite, la sécurité à l'intérieur des trains et du domaine ferroviaire fédéral (gares) relève principalement de la compétence de la police fédérale des transports, laquelle peut être secondée par la police cantonale en cas de trouble à l'ordre public.

La police municipale ne patrouille pas dans les trains, ni à l'intérieur des gares.

Toutefois, afin de contribuer à la sécurité de la population, des séances avec la police cantonale sont en cours de planification avant la mise en route du CEVA.

Notre but est d'intensifier la collaboration entre les deux polices actives et de renforcer les missions communes déjà en cours.

Les postes de police municipale des Eaux-Vives et de Champel sont, de par leur position géographique, directement concernés. Dès la mise en fonction du Léman Express, une attention toute particulière sera portée aux abords des gares par les agent-e-s pendant leurs heures de service. La présence de personnel uniformé, à défaut de résoudre l'ensemble des problèmes, exercera une action préventive à l'encontre d'un certain nombre d'actes délictueux.

Néanmoins, nous serons en mesure de vous donner davantage d'informations sur les actions qui seront menées, une fois la collaboration avec la police cantonale précisée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone